



Programme des Nations Unies pour le développement
Pays: Mauritanie
Document de projet

Titre du projet : Consolidation de la paix, de la sécurité et de la justice en Mauritanie

Effet 3 UNDAF : « *Les institutions, les personnes vulnérables et les acteurs de la société civile sont plus activement engagés au niveau national et local, pour favoriser la cohésion sociale, dans une perspective de pleine jouissance des droits humains par tous* ».

Produit 3.1 UNDAF : « Les institutions étatiques et la société civile disposent de capacités améliorées pour favoriser un accès équitable des groupes vulnérables, notamment les femmes et les démunis, à la justice ».

Produit 3.2 UNDAF : « Les institutions, la société civile et les citoyens, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention, disposent de capacités, outils et mécanismes renforcés pour l'analyse, la prévention et la gestion des conflits ».

Produit 3.3:UNDAF : « Les citoyens dans les zones d'intervention ont une meilleure connaissance de leurs droits et devoirs, notamment en matière de protection des droits humains, pour lutter contre toute forme de discrimination et d'exclusion ».

Partenaire de mise en œuvre: PNUD Mauritanie

Partenaires Responsables: MIDECE, MJ, Cour Suprême, IMES, CDH, CDHAHRSC, OSCs

Brève description

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'UNDAF (2011-2016) et vient à l'appui de la stratégie du gouvernement telle que définie dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

Le projet se concentre en particulier sur le renforcement des capacités de consolidation de la paix, de la sécurité et de la justice et l'amélioration institutionnelle et organisationnelle. Ce renforcement sera achevé à travers la sécurité communautaire et la coopération transfrontalière locale d'une part, et le renforcement du système judiciaire, la justice de proximité et de médiation et de prévention des conflits de l'autre.

Les résultats attendus de ce projet sont: (i) la prolifération et la circulation des armes légères et de petit calibre (ALPC) est réduite, (ii) la sécurité communautaire et la promotion de la coopération transfrontalière sont renforcées (iii) une stratégie de lutte contre le terrorisme avec l'implication des communautés est développé, (iv) les capacités du secteur de la justice et de l'accès à la justice pour les populations vulnérables sont améliorées, et (v) les services des tribunaux locaux dans six régions sont assurés.

Les ONGs, les organisations de défense des droits humains et en particulier des droits fondamentaux des femmes seront pleinement impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Période du Programme:	2012 - 2016	Budget du PTA 2013 :	820,000
Domaine de Résultat Clé (Plan Strat):	_____	Ressources Totales requises	2,840,000
Atlas Award ID:	_____	Ressources Totales allouées:	2,840,000
Date de démarrage:	Juillet 2013	• Régulière	_____
Date de fin :	Juin 2015	• Autres:	_____
Date du CLEP :	_____	○ Japon	2,840,000
Arrangements de Gestion : DIM		○ Government	_____
		Budget non financé:	_____
		Contributions en nature	_____

Signature du Gouvernement (MAED): Sidi Ould Tah, Ministre des Affaires Economiques et Développement



Le 03/09/2013.

Signature du PNUD: Coumba Mar Gadio, Représentante Résidente



R.R.a.i. 25/08/2013

I. ANALYSE DE LA SITUATION

A. Contexte

A l'instar des autres pays sahéliens, la Mauritanie connaît une croissance démographique élevée (2,4%). La majorité de la population est jeune, féminine et sans emploi (taux de chômage de 32,5%) ; 60% de cette population a moins de 20 ans. Cette jeunesse, souvent désemparée et désespérée est particulièrement exposée aux appels et tentations de plus en plus nombreuses à recourir à l'extrémisme religieux, à la violence, et aux activités illicites.

La pauvreté continue d'être généralisée en Mauritanie, surtout en milieu rural (42% dans l'ensemble et 59,4% en milieu rural en 2008) malgré les performances économiques enregistrées au cours des dernières années avec notamment un taux de croissance moyen de de l'ordre de 4,5% sur la période 2006-2012. Globalement, la situation des OMD ne traduit pas d'amélioration substantielle depuis quelques années. Le rapport 2010 montre que les déficits principaux concernent les secteurs de la santé, de l'environnement, de l'emploi et du genre. Le pays a bénéficié en 2012 du satisfecit des Institutions de Breton Woods pour sa gestion macroéconomique. Cependant sa structure économique demeure peu diversifiée, avec une prédominance des industries extractives (fer, pétrole, or et cuivre) qui contribuent pour 30% à la constitution du PIB et 75% aux recettes d'exportations du pays. Les secteurs halieutique et pastoral restent très peu valorisés (seulement 17% du PIB pour tout le secteur primaire), malgré les énormes potentialités dont disposent le pays.

Le contexte politique reste marqué par les difficultés du dialogue entre la Majorité présidentielle et une partie de l'Opposition d'une part, et d'autre part la majorité de l'Opposition. Il se caractérise par ailleurs par de multiples tensions politiques internes non résolues liées particulièrement au processus électoral, au renouvellement du Parlement, et à la mise en place et au fonctionnement de certaines institutions. Cette situation fait peser des menaces sur la stabilité du pays et le processus démocratique en général, et sur le processus électoral en particulier, à cause de risques de violences politiques et de fragilisation de la cohésion sociale et de l'unité nationale.

En matière de sécurité, la Mauritanie est engagée depuis quelques années dans une lutte sans merci contre le terrorisme, qui lui vaut une reconnaissance de la communauté internationale. Le pays a également pris des mesures de sécurisation de ses frontières avec le Mali, pour contrer toute infiltration des troupes djihadistes. Globalement, à l'heure actuelle, le pays connaît donc une situation de tension larvée, et gardée sous contrôle par les autorités. La Mauritanie doit dorénavant lutter d'avantage contre la menace de la prolifération des armes légères suite au pillage des arsenaux libyens et à la guerre en cours au Mali.

Au plan juridique, depuis l'adoption de la Constitution du 20 juillet 1991, qui a consacré la promotion des Droits de l'Homme et l'institution de l'Etat de Droit, la République Islamique de Mauritanie s'est orientée résolument vers la réalisation de l'accès au droit et à la justice pour tous ces citoyens. Toutefois, malgré des efforts remarquables consentis par le gouvernement et les avancées notoires enregistrées en la matière, le besoin d'appui au secteur de la justice demeure toujours d'actualité, ainsi qu'une priorité, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des institutions et des acteurs, l'accès des groupes vulnérables à la Justice, et la promotion des Droits Humains.

A ceci s'ajoutent : les effets du changement climatique, les crises alimentaires à répétition, la fragilité générale des systèmes de gouvernance, les menaces de l'extrémisme religieux et du terrorisme international, la contrebande des biens, le commerce illicite de la drogue et des stupéfiants par des groupes maffieux.

La société mauritanienne reste aussi, sous certains aspects, marquée par des pratiques ancrées dans les traditions culturelles et les mentalités (survivances des séquelles de l'esclavage, système de castes, discrimination à l'égard des femmes et des jeunes...) qui constituent d'une part des obstacles à l'intégration

nationale et, d'autre part un terreau fertile à l'apparition de contestations sociopolitiques dont certaines prennent un caractère violent. De nombreuses initiatives sont cependant en cours sur le développement de moyens de transformer les mosquées et les mahdharas (écoles religieuses) en vecteurs authentiques de propagation de la paix et de la modération.

Les améliorations constatées dans la sécurité alimentaire en 2013 en raison des bonnes récoltes de 2012 et des mesures prises par le gouvernement, avec notamment la mise en œuvre en 2012 du Programme EMEL, nécessitent cependant d'être consolidées par des actions visant le renforcement de la résilience des populations.

B. Justification

La Mauritanie est confrontée à de nombreux défis qui se résument comme suit : (i) l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, (ii) la faiblesse de la gouvernance, (iii) le faible accès des populations aux services de développement, (iv) le manque de diversification de l'économie avec la prédominance des industries extractives et d'activités à faible valeur ajoutée et peu créatrices d'emplois, (v) les menaces sur la cohésion sociale et les besoins de son renforcement, (vi) l'insécurité physique et humaine aggravée par l'impact de la crise libyenne, ainsi que celui de l'instabilité politique, de la présence de groupes terroristes dans toute la zone du Sahel et de la guerre au Mali. Ce qui semble conduire à une régionalisation et internationalisation des problèmes de sécurité et de paix au Sahel, demandant par conséquent de nouvelles réponses. D'où l'intérêt de renforcer d'une part les capacités analytiques du pays par rapport au phénomène terroriste, et d'autre part les capacités de réponses pour garantir la sécurité communautaire. Le risque de prolifération des armes légères demeure très élevé, et requiert un minimum d'attention préventive et de renforcement des petites initiatives existant.

La Mauritanie ne dispose pas d'assez de capacités stratégiques en matière de sécurité et de justice pour faire face à tous les défis sus-indiqués, notamment dans leurs dimensions ciblant les nouvelles criminalités ainsi que les groupes et les régions les plus vulnérables. Par ailleurs, la nécessité existe d'améliorer d'une part, l'accès des communautés vulnérables par le biais d'une justice de proximité, et de renforcer d'autre part le cadre législatif et les compétences des acteurs du secteur. Enfin, il est important de poursuivre l'important chantier en cours pour la promotion des droits humains.

L'immensité des espaces concernées, les traditions de nomadisme, les déplacements et les échanges constants transfrontaliers des populations défient les capacités de l'Etat à assurer seul la sécurité de ses frontières. D'où l'impérieuse nécessité pour le pays de s'associer à ses voisins, de dynamiser l'approche transfrontalière, tout en valorisant la participation communautaire à la résolution de toutes les questions de sécurité et de paix en cours, ou à venir.

La plupart des activités du projet seront mises en œuvre dans les régions de Nouadhibou, du Brakna, de l'Assaba, le Gorgol, le Hodh El-el-Charghi et du Hodh El-el-Gharbi et, si possible, en étroite collaboration avec le projet ARTGOLD. Ce sont les zones les plus proches des frontières et qui sont les plus touchés par les événements actuels. Cependant, un certain nombre d'activités ont un impact national et seront mis en œuvre en collaboration avec les ministères et autres institutions centralisées.

Le projet sera exécuté sous la modalité d'exécution DIM. Cette option a été choisie pour tenir compte de la courte durée, le montant du financement et de la nature du projet. Le bureau du PNUD en Mauritanie dispose d'un personnel dévoué et compétent soit au Programme soit aux Operations, qui sont expérimentés dans la mise en œuvre de ce type d'activités. La présence dans le bureau du conseiller pour la paix et le développement et l'économiste principal et leur implication dans le projet renforcera sa capacité technique.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PROJET

L'objectif principal du projet est de renforcer la capacité de construction de la paix, de la sécurité et de la justice.

Résultat 1: La sécurité communautaire, la coopération locale transfrontalière et consolidation de la paix sont renforcées

Produit 1.1: La prolifération et la circulation des armes légères et de petit calibre (ALPC) est réduite

- Étude de diagnostic sur la situation des armes légères par rapport à l'insécurité locale et régionale et de la récente guerre au Mali et dans la sous-région ;
- Appui institutionnel à travers le renforcement du cadre réglementaire et la formation des experts de la Commission nationale pour la lutte contre les armes légères, ainsi que la formation des OSC et de leur implication dans des activités anti-ALPC ;
- Des campagnes de sensibilisation et de communication sur la prolifération et la circulation des armes légères et de petit calibre à travers la télévision, la radio et d'autres canaux de communication;
- Appui à l'émergence d'un leader parlementaire à travers la formation et la fourniture de données et d'informations adéquates;
- Soutenir l'élaboration et la validation des textes juridiques visant à renforcer la législation préventive existante.

Produit 1.2: Les capacités des communautés des zones transfrontalières sont renforcées pour la gestion des problèmes de paix et justice

- Organisation d'activités de sensibilisation et de communication de masse sur l'extrémisme et la violence, avec la participation des dirigeants et des femmes et les réseaux de jeunes religieux et d'opinion;
- Organisation de consultations transfrontalières entre les acteurs de la sécurité et les populations locales sur les menaces à la paix et à la sécurité ;
- La formation des communautés locales d'information et de prévention contre les menaces et les défis de la sécurité locale;
- Organisation de réunions d'échange d'information et le renforcement du dialogue et de cohésion parmi les réfugiés, les communautés d'accueil et les communautés frontalières;
- La promotion des activités génératrices de revenus et l'amélioration de l'accès aux services sociaux pour les groupes les plus vulnérables de la population dans six régions d'intervention, Nouadhibou, de l'Assaba, du Brakna, du Gorgol, du Hodh El-el-Charghi et du Hodh El-el-Gharbi;
- La formation des acteurs locaux sur la prévention et la gestion des conflits et le respect des droits de l'homme dans les six régions.

Produit 1.3: La lutte contre le terrorisme est renforcée avec la participation des communautés locales

- Organisation de campagnes de sensibilisation contre le terrorisme impliquant les OSC et les populations locales;
- Réalisation d'études, de la recherche et de conférences sur les aspects sociaux, religieux et économiques de la stratégie de lutte contre le terrorisme en Mauritanie;
- Promotion du leadership et de la jeunesse des femmes dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, par l'information et les activités de formation;
- La formation des institutions de sécurité sur la prévention de la torture et le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme et le traitement des terroristes.

Résultat 2: Le système judiciaire, la justice locale, la médiation et la prévention des conflits sont renforcés

Produit 2.1: Les capacités du secteur de la justice et de l'accès à la justice pour les populations vulnérables sont renforcées.

- Création d'une base de données sur les personnes ayant des antécédents judiciaires pour faciliter l'identification des criminels et aider la justice dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme;
- Formation des fonctionnaires de la justice sur la gestion et l'accès facile à la base de données;
- Formation des acteurs du système judiciaire local dans la prévention des conflits et de médiation;
- Mise en place des OSC et de réseaux de professionnels de la justice pour fournir une aide juridique aux personnes vulnérables;
- Appui à l'opérationnalisation des réseaux d'aide juridique pour fournir une aide juridique aux niveaux central et décentralisé;
- Formation et appui technique aux acteurs non-étatiques à travers le plaidoyer pour une justice locale et indépendante;
- Un appui technique et matériel à la Cour Suprême en particulier, en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, la corruption et les questions de blanchiment d'argent.
- Prise en charge de la révision de la législation nationale à la Convention des Nations Unies contre la Corruption;
- Mise à jour et adaptation du corpus juridique national en ce qui concerne l'évolution récente de la migration;
- Appui à la finalisation du cadre législatif relatif à la criminalité transnationale.

Produit 2.2: Les services de la justice locale dans six régions sont renforcés

- Formation et soutien au réseau de médiateurs dans les tribunaux décentralisés dans les régions de Nouadhibou, du Brakna, de l'Assaba, le Gorgol, le Hodh El-el-Charghi et du Hodh El-el-Gharbi;
- Formation et soutien au réseau de médiateurs locaux de femmes dans les six régions d'intervention;
- Promotion de l'initiative des services d'aide juridique par les VNU dans les prisons civiles dans les six régions d'intervention;
- Fourniture d'une assistance juridique à tous les stades de la procédure, de l'enquête de police à la justice et garde;
- Révision de la législation dans le secteur de la prison, afin de se conformer aux normes et standards internationaux;

III. STRATEGIE

La stratégie globale poursuivie par le projet s'inscrit dans la Stratégie globale intégrée des NU pour le Sahel, ainsi que dans la Stratégie du PNUD pour le Sahel.

De façon plus précise, le projet mettra en œuvre les stratégies spécifiques suivantes :

- Promouvoir une réponse articulée autour des domaines de Gouvernance, Sécurité et Développement local ;
- Combiner une intervention de renforcement des capacités et d'amélioration des moyens d'existence à la base ;

- Répondre aux différentes menaces et défis posés à la sécurité et à la paix, tout en respectant les droits humains et la cohésion sociale ;
- Renforcer la gouvernance, en particulier le système judiciaire, la justice de proximité, la protection des citoyens et de leurs droits et la promotion de leur participation à la gestion de la sécurité ;
- Contribuer à l'amélioration de l'accès aux services de développement de base dans certaines régions vulnérables ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et humaines en faveur de la prévention des conflits, du renforcement de la cohésion sociale et de la sécurité ;
- Renforcer la coopération transfrontalière comme réponse sous régionale efficace aux défis posés.

Ces stratégies cibleront des institutions et mécanismes au niveau national et local ainsi que les communautés locales, migrantes et réfugiées. Elles privilégieront le dialogue communautaire et transfrontalier et les opportunités de développement local.

Un recours sera fait aux OSC dans leur rôle crucial pour la paix, la médiation, la sécurité et le développement au niveau local.

Enfin, un effort spécifique sera entrepris pour assurer la participation des femmes et des jeunes. Le projet veillera en particulier à la sécurité des femmes, à leur accès à la justice, à leur participation et à leur leadership par rapport aux activités prévues. Le rôle de la jeunesse et des femmes sera reconnu et valorisé dans la mise en œuvre de tous les processus de dialogue, consultations locales et renforcement des capacités pour la paix.

IV. CADRE DE RESULTATS ET DE RESSOURCES

Axe CSLP : Axe Gouvernance

Effet 3 UNDAF : « Les institutions, les personnes vulnérables et les acteurs de la société civile sont plus activement engagés au niveau national et local, pour favoriser la cohésion sociale, dans une perspective de pleine jouissance des droits humains par tous ».

Produit 3.1 UNDAF : « Les institutions étatiques et la société civile disposent de capacités améliorées pour favoriser un accès équitable des groupes vulnérables, notamment les femmes et les démunis, à la justice ».

Produit 3.2 UNDAF : « Les institutions, la société civile et les citoyens, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention, disposent de capacités, outils et mécanismes renforcés pour l'analyse, la prévention et la gestion des conflits ».

Produit 3.3 UNDAF : « Les citoyens dans les zones d'intervention ont une meilleure connaissance de leurs droits et devoirs, notamment en matière de protection des droits humains, pour lutter contre toute forme de discrimination et d'exclusion ».

Résultat attendus

- La sécurité communautaire, la coopération transfrontalière locale et la consolidation de la paix sont renforcées
- Le système judiciaire, la justice de proximité, la médiation et la prévention des conflits sont renforcés

Indicateurs de Résultats 2015:

- Les populations des communautés bénéficiaires du projet mènent leurs vies quotidiennes dans un environnement amélioré de paix sociale et sécurité ;
- Les populations des communautés bénéficiaires du projet ont un accès amélioré à la justice locale.

Stratégie de partenariat: Le projet s'inscrit dans le programme de pays du PNUD et de l'UNDAF et répond aux besoins du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Il sera mis en œuvre selon la modalité DIM et en étroite collaboration avec deux grandes institutions nationales, le ministère de la Justice et le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Les OSCs et les communautés locales joueront un rôle clé dans la mise en œuvre des activités au niveau décentralisé.

RÉSULTATS ATTENDUS	PRODUITS ATTENDUS	RESULTATS INDICATIFS DES ACTIVITES / ACTIVITES	LIGNES BUDGETAIRES	ESTIMATION DE BUDGET(USD)	PARTIES RESPONSABLES
<p>Résultat 1: La sécurité communautaire, la coopération transfrontalière locale et la consolidation de la paix sont renforcées</p> <p>Baseline: L'absence d'une position de référence sur la circulation des armes légères;</p> <p>Absence d'un cadre participatif de la coopération transfrontalière</p>	<p>Produit 1.1: La prolifération et la circulation des armes légères et de petit calibre (ALPC) est réduite.</p> <p>Cibles : 1. Étude diagnostique sur les armes légères au niveau national et local effectuée; 2. Un cadre de la lutte contre la prolifération et la circulation des armes légères disponible 3. 50% des membres de la Commission nationale sur les armes légères sont formés sur la législation 4. 25% des OSC basées dans les régions concernées sont formés et impliqués dans la lutte contre les armes légères 5. Un groupe parlementaire sur la lutte contre la prolifération des armes légères est établi et activé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étude de diagnostic sur la situation des armes légères par rapport à l'insécurité locale et régionale et de la récente guerre au Mali et dans la sous-région ; • Appui institutionnel à travers le renforcement du cadre réglementaire et la formation des experts de la Commission nationale pour la lutte contre les armes légères, ainsi que la formation des OSC et de leur implication dans des activités anti-ALPC ; • Des campagnes de sensibilisation et de communication sur la prolifération et la circulation des armes légères et de petit calibre à travers la télévision, la radio et d'autres canaux de communication; • Appui à l'émergence d'un leader parlementaire à travers la formation et la fourniture de données et d'informations adéquates; • Soutenir l'élaboration et la validation des textes juridiques visant à renforcer la législation préventive existante. 	<p>Consultants Ateliers Voyages</p> <p>Contrats Ateliers Voyages Equipement</p> <p>Contrats Communication Voyages</p> <p>Contrats Voyages Equipement (laptpos)</p> <p>Consultants Ateliers Traduction</p>	<p>50,000</p> <p>70,000</p> <p>60,000</p> <p>70,000</p> <p>50,000</p>	<p>MIDEC / Parlement / OSCs</p>
	<p>Produit 1.2: Les capacités des communautés des zones transfrontalières sont renforcées pour la gestion des problèmes de paix et justice</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'activités de sensibilisation et de communication de masse sur l'extrémisme et la violence, avec la participation des dirigeants et des femmes et les réseaux de jeunes religieux et d'opinion; • Organisation de consultations transfrontalières entre les 	<p>Consultants Ateliers Contrats (TV, Radio) Voyages</p> <p>Consultants Ateliers</p>	<p>60,000</p> <p>70,000</p>	

	<p>Cibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un cadre de discussion sur la promotion de la coopération transfrontalière est établi 2. Cent cinquante (150) acteurs locaux / communautaires sont formés sur la sécurité transfrontalière 3. 20% de la population des zones cibles est informé et conscient des menaces et des défis de la sécurité locale 4. 20% des chefs religieux, leaders d'opinion et des réseaux de jeunes sont conscients de l'extrémisme et de la violence 5. 20% des personnes dans les zones cibles sont conscients des droits de l'homme et de la gestion de la prévention / de conflit 6. Cinquante (50) activités génératrices de revenus sont effectuées dans les wilayas participantes (régions) 	<p>acteurs de la sécurité et les populations locales sur les menaces à la paix et à la sécurité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • La formation des communautés locales d'information et de prévention contre les menaces et les défis de la sécurité locale; • Organisation de réunions d'échange d'information et le renforcement du dialogue et de cohésion parmi les réfugiés, les communautés d'accueil et les communautés frontalières; • La promotion des activités génératrices de revenus et l'amélioration de l'accès aux services sociaux pour les groupes les plus vulnérables de la population dans six régions d'intervention, Nouadhibou, de l'Assaba, du Brakna, du Gorgol, du Hodh El-el-Charghi et du Hodh El-el-Gharbi; • La formation des acteurs locaux sur la prévention et la gestion des conflits et le respect des droits de l'homme dans les six régions. 	<p>Voyages</p> <p>Consultants Ateliers Voyages</p> <p>Consultants Ateliers Communication Voyages</p> <p>Contrats Equipement lié aux AGRs Véhicule Voyages</p> <p>Consultants Workshop Voyages</p>	<p>75,000</p> <p>75,000</p> <p>500,000</p> <p>75,000</p>	<p>MIDEC / OSCs/ CDHAHRSC</p>
	<p>Produit 1.3: La lutte contre le terrorisme est renforcée avec la participation des communautés locales.</p> <p>Cibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une étude économique sur le terrorisme et ses déterminants culturels dans le Sahel sont effectuées. 2. Un colloque avec les oulémas (chefs religieux) sur les risques de l'extrémisme religieux est effectuée. 3. Un réseau de 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de campagnes de sensibilisation contre le terrorisme impliquant les OSC et les populations locales; • Réalisation d'études, de la recherche et de conférences sur les aspects sociaux, religieux et économiques de la stratégie de lutte contre le terrorisme en Mauritanie; • Promotion du leadership et de la jeunesse des femmes dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, par l'information et les activités de formation; • La formation des institutions de sécurité sur la prévention de la torture et le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme et le traitement des 	<p>Consultants Contrats (TV, Radio Voyages</p> <p>Consultants Ateliers Voyages Communication</p> <p>Consultants Ateliers Voyages Communication</p> <p>Consultants Ateliers Voyages Communication</p>	<p>70,000</p> <p>70,000</p> <p>70,000</p> <p>75,000</p>	<p>MIDEC / MAED / IMES</p>

	femmes et des jeunes dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme est mise en œuvre 4. 20% des groupes de femmes leaders et les jeunes sont formés sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme.	terroristes.			
<p>Résultat 2: Le système judiciaire, la justice locale, la médiation et la prévention des conflits sont renforcés</p> <p>Baseline: 1. Le système judiciaire manque un cadre approprié pour la lutte contre le terrorisme. 2. Services de justice locaux dans les régions où le projet sera mis en œuvre ne sont pas suffisants 3. Les acteurs locaux ne sont pas organisés et manquent de connaissances sur la lutte contre le terrorisme et la prévention des conflits</p>	<p>Produit 2.1: Les capacités du secteur de la justice et de l'accès à la justice pour les populations vulnérables sont renforcées.</p> <p>Cibles : 1. Une base de données active sur les personnes ayant le casier judiciaire est créé; 2. 80% des juges et le personnel de la Cour suprême sont formés et équipés pour la lutte contre le terrorisme; 3. Les capacités de 20% des acteurs majeurs contre la criminalité organisée sont renforcées; 4. 20% des services juridiques locales dans les régions sont équipés et de devenir 5. Un cadre juridique pour la gestion de la criminalité transfrontalière est établi 6. La législation nationale à la Convention des Nations Unies contre la corruption est mise à jour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une base de données sur les personnes ayant des antécédents judiciaires pour faciliter l'identification des criminels et aider la justice dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme; • Formation des fonctionnaires de la justice sur la gestion et l'accès facile à la base de données; • Formation des acteurs du système judiciaire local dans la prévention des conflits et de médiation; • Mise en place des OSC et de réseaux de professionnels de la justice pour fournir une aide juridique aux personnes vulnérables; • Appui à l'opérationnalisation des réseaux d'aide juridique pour fournir une aide juridique aux niveaux central et décentralisé; • Formation et appui technique aux acteurs non-étatiques à travers le plaidoyer pour une justice locale et indépendante; • Un appui technique et matériel à la Cour Suprême en particulier, en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, la corruption et les questions de blanchiment d'argent. • Prise en charge de la révision de la législation nationale à la Convention des Nations Unies contre la Corruption; • Mise à jour et adaptation du corpus juridique national en ce qui concerne l'évolution récente de la migration; Appui à la finalisation du cadre législatif relatif à la criminalité transnationale. 	<p>Consultants Voyages Equipement (Ordinateurs, servers)</p> <p>Consultants Ateliers Voyages Consultants Ateliers Voyages</p> <p>Consultants Equipement</p> <p>Consultants Ateliers Voyages</p> <p>Consultants Ateliers Ordinateurs</p> <p>Consultants Ateliers Ordinateurs</p> <p>Consultants Contrats</p> <p>Consultants Ateliers</p> <p>Consultants Ateliers</p>	<p>300,000</p> <p>70,000</p> <p>70,000</p> <p>80,000</p> <p>90,000</p> <p>70,000</p> <p>100,000</p> <p>30,000</p> <p>30,000</p> <p>30,000</p>	<p>Ministry of Justice / OSCs / CNDH / Supreme Court / MASEF</p>

	<p>Produit 2.2: Les services de la justice locale dans six régions sont renforcés.</p> <p>Cibles : 1. Un centre d'écoute pour l'assistance juridique est mis en oeuvre dans chacune des six régions 2. Le cadre juridique de la gestion du système pénitentiaire est mis à jour et aux normes internationales 3. 20% des animateurs, des chefs religieux et des médiateurs dans les six régions sont formés pour fournir une aide juridique;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et soutien au réseau de médiateurs dans les tribunaux décentralisés dans les régions de Nouadhibou, du Brakna, de l'Assaba, le Gorgol, le Hodh El-el-Charghi et du Hodh El-el-Gharbi; • Formation et soutien au réseau de médiateurs locaux de femmes dans les six régions d'intervention; • Promotion de l'initiative des services d'aide juridique par les VNU dans les prisons civiles dans les six régions d'intervention; • Fourniture d'une assistance juridique à tous les stades de la procédure, de l'enquête de police à la justice et garde; • Révision de la législation dans le secteur de la prison, afin de se conformer aux normes et standards internationaux; 	Consultants Contrats Matériels de formation	70,000	Ministère de la Justice / OSCs	
			Consultants Contrats Matériels de formation	70,000		
			Contrats UNV tech Assist Matériels de formation	80,000		
			Consultants Ateliers	60,000		
			Consultants Ateliers	30,000		
Résultat : La gestion du projet est assurée		<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement de personnel • Transports • Communication • Gestion Générale 		220,000	PNUD	
Coût total prévu du projet					2,840,000	

V. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Année: 2013

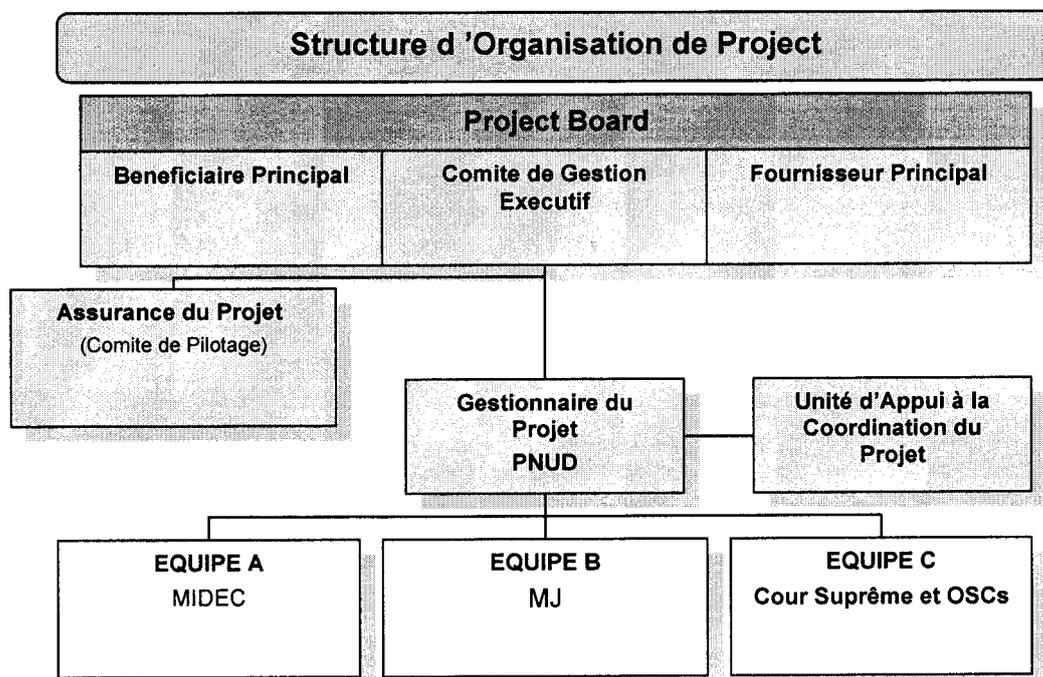
PRODUITS ATTENDUS <i>Et baseline, indicateurs associés et cibles annuelles</i>	ACTIVITÉS PROGRAMMÉES <i>Résultats des activités et actions associées</i>	CALENDRIER				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PROGRAMMÉ		
		T1	T2	T3	T4		Source de Financement	Description du Budget	Montant en USD
Produit 1.1: La prolifération et la circulation des armes légères et de petit calibre (ALPC) est réduite	<p>Étude de diagnostic sur la situation des armes légères par rapport à l'insécurité locale et régionale et de la récente guerre au Mali et dans la sous-région ;</p> <p>Résultats des Activités: 1. Étude diagnostique réalisée 2. Informations sur la situation des armes légères est disponible pour la prise de décision.</p>					MIDEC-PNUD	Japon	Consultants Voyages	15,000
	<p>Appui institutionnel à travers le renforcement du cadre réglementaire et la formation des experts de la Commission nationale pour la lutte contre les armes légères, ainsi que la formation des OSC et de leur implication dans des activités anti-ALPC ;</p> <p>Résultats des Activités: 1. Au moins 100 acteurs impliqués dans les activités de lutte contre les ALPC sont formés;</p>					MIDEC-CNLAL-OSC	Japon	Contrats Voyages	30,000

	<p>Organisation de consultations transfrontalières entre les acteurs de la sécurité et les populations locales sur les menaces à la paix et à la sécurité ;</p> <p>Résultats des Activités: 1. Au moins une grande réunion de consultation est effectuée ;</p> <p>La promotion des activités génératrices de revenus et l'amélioration de l'accès aux services sociaux pour les groupes les plus vulnérables de la population dans six régions d'intervention, Nouadhibou, de l'Assaba, du Brakna, du Gorgol, du Hodh El-el-Charghi et du Hodh El-el-Gharbi;</p> <p>Résultats des Activités: 1. Le mécanisme d'attribution des fonds pour les activités génératrices de revenus définis 2. Au moins 10 activités génératrices de revenus ont commencé</p> <p>La formation des acteurs locaux sur la prévention et la gestion des conflits et le respect des droits de l'homme dans les six régions.</p> <p>Résultats des Activités: 1. Au moins 150 acteurs locaux formés dans trois régions</p>					MIDEC-MAED-MD-PNUD	Japon	Consultants Ateliers Voyages	15,000
						MAED-MIDEC-CDHAHRSC-PNUD	Japon	Contrats Vehicule Voyages	150,000
						MIDEC-CDHAHRSC	Japon	Consultants Workshop Voyages	45,000
Sous Total 1.2									235,000

<p>Produit 1.3: La lutte contre le terrorisme avec la participation des communautés locales est renforcée</p>	<p>Organisation de campagnes de sensibilisation contre le terrorisme impliquant les OSC et les populations locales;</p> <p>Résultats des Activités: 1. Une réunion de sensibilisation menée dans chacune des six régions</p> <p>Réalisation d'études, de la recherche et de conférences sur les aspects sociaux, religieux et économiques de la stratégie de lutte contre le terrorisme en Mauritanie;</p> <p>Résultats des Activités: 1. Une étude réalisée</p>					<p>MIDEC-PNUD-OSC</p>	<p>Japon</p>	<p>Consultants Ateliers Voyages</p>	<p>60,000</p>
<p>Sous Total 1.3</p>						<p>MAEC-MIDEC-PNUD</p>	<p>Japon</p>	<p>Consultants Voyages</p>	<p>25,000</p>
<p>Produit 2.1: Les capacités du secteur de la justice et de l'accès à la justice pour les populations vulnérables sont renforcées.</p>	<p>Création d'Une base de données sur les de personnes Ayant des antécédents Judiciaires coulée faciliter l'identification des Criminels et la justice complice Dans La Lutte contre la Criminalité et le terrorisme;</p> <p>Résultats des Activités: 1. Une base de données est disponible et activée;</p> <p>Un appui technique et matériel à la Cour Suprême en particulier, en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, la corruption et les questions de blanchiment d'argent.</p> <p>Résultats des Activités: 1. Equipement pour soutenir la lutte contre la criminalité transnationale est disponible</p>					<p>MJ-MIDEC-PNUD</p>	<p>Japon</p>	<p>Consultants Voyages Equipement (Ordinateurs, serveurs)</p>	<p>180,000</p>
<p>Sous total 2.1</p>						<p>Cour Suprême -PNUD</p>	<p>Japon</p>	<p>Consultants Ateliers Ordinateurs</p>	<p>50,000</p>
									<p>230,000</p>

VI. ARRANGEMENTS DE GESTION

Compte tenu de la nature du projet qui profite à de nombreux intervenants, la question du choix de la principale institution, entre le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, se pose. À cet égard, il est prévu une modalité d'exécution DIM avec le soutien d'un Comité de Gestion, qui rassemble les principaux bénéficiaires du projet.



Le Comité de Gestion

Le Comité de Gestion est l'organe de direction et de prise de décision au niveau du projet. Il a pour fonction de :

- Réviser et approuver les plans de travail trimestriels ;
- Evaluer l'état d'avancement préparé le chargé de programme PNUD;
- Conduire les revues annuelles du projet ;
- examiner les problèmes d'exécution éventuels et se prononcer sur les ajustements nécessaires;
- Approuver les révisions substantives et budgétaires ;

Le Comité de Pilotage

Le projet sera géré dans le cadre du mécanisme de pilotage existant de l'UNDAF et dans l'axe de la Gouvernance, y compris son comité de pilotage.

Appui au projet

Le projet sera ancrée dans l'Unité Gouvernance PNUD qui supervise les aspects programmatiques, administratives et financières liés à la mise en œuvre des activités (programmation et Procès-verbal de réunion du Comité de Pilotage, le dépôt et le suivi, la gestion et le suivi de l'équipement et des stocks

(fournitures ...), contrats de consultants engagés par l'institution de mise en œuvre, le suivi des dépenses du projet, le suivi du budget et des contributions à la préparation des rapports trimestriels.

Le projet bénéficiera de l'appui-conseil du Conseiller pour la Paix et le Développement et de l'Economiste Principal. Pour la mise en œuvre, le projet aura une équipe de soutien qui permettra de renforcer l'équipe existante au PNUD.

VII. CADRE DE SUIVI ÉVALUATION

Le suivi est une fonction ayant pour objectif de fournir à la direction du projet et à ses principaux partenaires des indications à temps sur l'avancement ou le retard sur la réalisation des résultats attendus. Les mécanismes et les outils décrits ci-dessous, permettent de suivre les activités et la réalisation des résultats du projet.

Au cours du cycle annuel de projet

- Rapports trimestriels d'avancement : Sur la base des informations fournies par les acteurs de mise en œuvre, PNUD fera entrer dans Atlas au niveau du modèle de gestion des projets, l'assurance qualité du projet (le chargé de programme PNUD) tire le rapport trimestriel d'avancement (PPR) et le présente à la discussion lors de la réunion du comité de gestion. Si le projet devait dépasser les seuils de tolérance (soit en termes de budget ou de calendrier d'exécution d'activités ou les deux), le Directeur National de Projet devra présenter un plan de travail annuel révisé et le soumettre à l'approbation du comité de pilotage.
- Revues et planification trimestrielles : sur la base du PPR, le CDR et d'autres rapports disponibles, le comité de pilotage procède à une évaluation de l'état d'avancement du projet. Il approuve, le cas échéant, les amendements au plan de travail et confirme la disponibilité des fonds pour la période suivante.
- Contribution à la revue semestrielle du CPAP: le rapport trimestriel d'avancement pour le second et le quatrième trimestre de l'année seront élaborés dans l'optique de la revue semestrielle du projet. A cet effet, une note de synthèse sera préparée mettant l'accent sur les aspects substantifs de la contribution du projet à la réalisation de l'effet programme auquel il contribue.
- Mise à jour du journal des problèmes : Un journal de problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par l'assurance de projet pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes d'ajustement du projet.
- Mise à jour du journal des risques : sur la base de l'analyse initiale de risque, un journal de risque sera activé dans Atlas par l'assurance de projet et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet
- Mise à jour du journal des enseignements : un journal des enseignements tirés sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et d'adaptation au sein de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements à la fin du projet.
- Un plan de suivi sera activé dans ATLAS pour suivre les actions/événements clés de gestion

Annuellement

- Rapport de Revue Annuelle. Un rapport de revue annuelle sera préparé par le PNUD en collaboration avec les parties prenantes et partagé avec le Comité de Gestion. Au minimum, ce rapport de revue annuelle de projet devra contenir le format standard ATLAS du PPR couvrant toute l'année avec une mise à jour des informations pour chacun des éléments ci-dessus ainsi qu'un résumé des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles au niveau des produits.

- Revue annuelle de Projet : sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera menée au cours du quatrième trimestre ou le plutôt possible après, afin d'évaluer les performances du projet et évaluer le plan de travail annuel pour l'année suivante. Pour la dernière année du projet, cette revue sera l'évaluation finale. Celle-ci est conduite par le comité de gestion et peut impliquer d'autres partenaires si besoin. Elle sera focalisée sur le progrès réalisé pour atteindre les produits et si ceux-ci demeurent alignés sur les effets du programme.
- Visites de terrain : un représentant du PNUD entreprendra une visite de terrain au moins une fois par an. Ces visites de terrain ont pour objectif de valider les résultats du projet et de permettre de recueillir les informations nécessaires à la préparation des rapports annuels. Elles doivent être sanctionnées par un rapport succinct et orienté action qui doit être soumis au comité de pilotage dans la semaine suivant la visite.

Evaluations et Audit

Le projet fera l'objet d'une évaluation externe indépendante, entreprise à mi-chemin de la durée du projet. L'évaluation déterminera les progrès accomplis en vue de l'atteinte des résultats escomptés et identifiera, si nécessaire, les corrections à apporter. Elle sera axée sur l'efficacité, l'efficience et le respect des délais de la mise en œuvre du projet, soulignera les points nécessitant des décisions et des actions et présentera les premières leçons tirées en termes de conception, de mise en œuvre et de gestion des projets. Les conclusions de cette évaluation feront figure de recommandations pour améliorer la mise en œuvre durant la dernière phase du projet.

Une évaluation indépendante finale aura lieu trois mois avant la clôture du projet et portera sur les mêmes questions que la première évaluation. L'évaluation finale examinera également l'impact et la durabilité des résultats, notamment la contribution au renforcement des capacités.

Des audits seront conduits annuellement selon les procédures du PNUD.

VII. CONTEXTE JURIDIQUE

Ce document ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD constituent ensemble un document de projet comme indiqué dans l'accord standard d'assistance (SBAA) et toutes les dispositions du CPAP s'appliquent à ce document.

Conformément à l'article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité et la sûreté du partenaire d'exécution et de son personnel et des biens, et les biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire de mise en œuvre.

Le partenaire de mise en œuvre doit:

- a) mettre en place un plan de sécurité et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mis en œuvre;
- b) assumer tous les risques et les responsabilités liées à la sécurité des partenaires de mise en œuvre et la pleine mise en œuvre du plan de sécurité.

Le partenaire s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce que aucun des fonds reçus du PNUD, conformément au projet de document sont utilisés pour fournir un soutien à des personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD ci-après ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou de sous-accords conclus dans le cadre de ce projet de document " .

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de proposer des modifications du plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité selon les exigences présentes sera considéré comme une violation de cet accord.

VIII. ANNEXES

- Analyse des risques: une évaluation des risques successibles d'affecter le projet devrait être menée au cours de la formulation. Utilisez le modèle standard pour l'enregistrement des risques.
- Termes de référence: TOR pour le personnel clé du projet devrait être élaboré et joint